

**Loir-et-Cher Nature, Maison des Associations, 17 rue Roland Garros,
41000 Blois**

Compte-rendu de la réunion ornithologique de Loir-et-Cher Nature du 25 novembre 2022

BILANS des RECHERCHES ECOULÉES :

- **Suivi des migrations 2022 de la Grue cendrée** (coord. A. Pollet).

Hivernage : Des groupes de 8 à 35 individus sont notés à Nouan-le Fuzelier en janvier et février : deuxième hivernage d'un groupe en Loir-et-Cher après celui de 5 grues à Tourailles en décembre 2011 et janvier 2012.

D'autre part une grue juvénile avait hiverné seule en décembre 2017 et janvier 2018 à Oucques-la-Nouvelle.

Migration pré-nuptiale : La migration a débuté en Loir-et-Cher le 3 février : le total est au minimum de 4 019 grues en 55 vols (27 000 grues au printemps 2021). Dernières grues le 29 mars.

Migration post-nuptiale : Migration un peu visible dans notre département, 1 818 grues en 34 vols entre le 21 octobre et le 5 décembre (des départs de la Champagne entre le 30 novembre et le 5 décembre).

- **Suivi du Faucon pèlerin** (coord. A. Pollet).

-Site de Saint-Laurent-Nouan : échec de la reproduction ?

-Rien à Maves et à Saint-Romain-sur-Cher.

-Rien au nichoir du Château de Vendôme (PN).

-Recherche sur la ligne THT qui longe l'autoroute A10. Quatre secteurs sont définis d'ouest en est :

secteur 1 : de la limite départementale ouest jusqu'à la route menant de Saint-Lubin-en-Vergonnois à Landes-le-Gaulois : D. Hémerly. Pas de Faucon pèlerin installé.

secteur 2 : de la route menant de Saint-Lubin-en-Vergonnois à Landes-le-Gaulois jusqu'à la départementale 924-route de Châteaudun : J. Vion et L. Fleytou. Pas de Faucon pèlerin installé.

secteur 3 : de la départementale 924-route de Châteaudun jusqu'à la route menant de Suèvres-Dizier à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine : G. Vion. Un couple du 27 février au 27 mars, puis un jeune observé le 17 mai, un peu plus à l'est.

Secteur 4 : de la route menant de Suèvres-Dizier à La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine jusqu'à la limite départementale est : J-P. Jollivet. Pas de Faucon pèlerin installé.

-Recherche sur la ligne THT à l'ouest de Romorantin (jusqu'à Vernou-en-Sologne) : aucun pèlerin et aucun balbuzard (A. Pollet).

- **Atlas des Oiseaux de France (2021-2024).**

Dès le printemps 2021, la LPO lance la mise à jour de l'Atlas des Oiseaux de France. Cet atlas se veut permanent, il concernera les saisons de reproduction (mars à juillet) et d'hivernage (décembre et janvier) de janvier 2019 à décembre 2024.

La LPO préconise la saisie par liste complète sur le site Faune-France. Des liens devraient être créés entre les bases Obsnat et la plateforme Atlas de restitution (en restant à la maille de 10 km de côté en Lambert 93).

Il tient compte également de toutes les autres enquêtes : Stoc, Epoc, Shoc, Limat, Epoc-ODF, Observatoire Rapaces, suivi Busard, Gisom...

Les résultats sont visibles sur le site de restitution des données : <https://www.oiseauxdefrance.org/>

- **Relevés STOC, EPOC et SHOC** (coord. D. Hémerly) :

-STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs-Echantillonnages Ponctuels Simples. La méthode consiste en un dénombrement de l'avifaune par un observateur qui reste stationnaire pendant 5 minutes exactement. Il réalise dix points d'écoute également répartis dans un carré de 2 km de côté. Trois passages doivent être réalisés, le 1er courant mars, le second courant avril, le troisième un mois plus tard.

Dans le département 8 relevés sont faits : 3 par PN, 2 par LCN, 2 par l'ONF et 1 par l'OFB.

-SHOC : Suivi hivernal des oiseaux communs (10 transects de 300 m, habitat homogène pour chaque transect).

Un par D. Hémerly.

- **Relevés EPOC-ODF** (coord. A. Pollet) :

-L'Atlas des Oiseaux de France est basé aussi sur l'EPOC-ODF : la maille de 10 km de côté est partagée en 25 carrés de 2 km de côté. 10 carrés (de 2 km de côté) seront tirés au hasard par la coordination nationale ; 5 pour l'Epoc-Odf et 5 en réserve si une des 5 premières est inaccessible. L'observateur se place au centre de cette petite maille et fait **3 Epoc de 5 minutes chacun successivement** en chaque point. Il fera cela lors de 3 passages : au minimum 30 jours entre deux passages. Passage 1 : du 1er mars au 31 mars. Passage 2 : du 1^{er} avril au 8 mai. Passage 3 : du 9 mai au 15 juin.

Le relevé de terrain pour un EPOC-ODF est le même que pour un EPOC classique : point d'écoute de 5 minutes, comptage précis de tous les individus détectés, évaluation de la distance entre l'individu détecté et l'observateur, en temps réel à localisation précise sur le fond de carte (Saisie via Naturalist) ou sur carnet de terrain à classes de distance (idem pour un relevé STOC, saisie via Faune-France). Un fait au printemps par A Bompays.

De plus un **Epoc-ODF Hiver** est proposé : un seul passage entre le 1 décembre et le 31 janvier. Mêmes points que ceux faits au printemps.

- **Observatoire Rapaces** (LPO, relais A. Pollet).

A l'issue de l'enquête rapaces 2000/2002, nous participons au suivi des populations nicheuses de rapaces diurnes dans un carré de 5 km de côté situé au centre de la carte au 1/25 000.

-Le suivi sur le carré central de la carte 2022-O (Montrichard), sous la coordination de D. Hémerly a donné les résultats suivants :

Espèce :	Nb de couples certains ou probables	Nb de couples possibles
Bondrée apivore	0	1
Epervier d'Europe	1	1
Autour des palombes	1	1
Busard-Saint-Martin	2	1
Buse variable	9	4
Faucon crécerelle	2	0

Suivi partiel sur ce carré : seulement une trentaine d'heures (au lieu de 60 heures habituellement), et un gros manque d'observation en mai-juin.

Observateurs : A. Bompays, F. Bourdin, F. Frazier, G. Fauvet, D. Hémerly, M. Hervat, P. Hervat, A. Pardessus, A. Pollet, S. Tessier, G. Vion, J. Vion.

- **Suivi des busards.**

Dans la ZPS de Petite Beauce (coord. CDPNE)

- Busard cendré : 13 couples certains donnant 24 jeunes.
- Busard-Saint-Martin : 41 couples certains donnant 51 jeunes.
- Busard des roseaux : 17 couples certains donnant 18 jeunes.

4 nids en échec à cause du non-respect du balisage, 12 nids détruits par la moisson (involontaire), 5 nids détruits par la prédation, 5 nids en échec à cause de l'arrosage.

Dans la ZPS de Petite Beauce et périphérie : (F. Bourdin-LCN) :

- Busard cendré : 19 couples certains, plus 6 probables et 6 possibles. 24 jeunes à l'envol (dont 19 sur intervention humaine, 4 jeunes morts après envol). **5 couples en échec.**
- Busard-Saint-Martin : 68 couples certains, plus 25 probables et 39 possibles. 50 jeunes à l'envol (dont 20 sur intervention humaine). **52 couples en échec.**
- Busard des roseaux : 29 couples certains, plus 4 probables et 11 possibles. 13 jeunes à l'envol (dont 9 sur intervention humaine). 1 jeune mort après l'envol. **20 couples en échec.**

En dehors de la ZPS de Petite Beauce et périphérie : (coordination F. Bourdin-LCN) :

- Busard cendré : 9 couples certains, plus 1 probable et 3 possibles. 9 jeunes à l'envol, tous sur intervention humaine). **5 couples en échec.**
- Busard-Saint-Martin : 27 couples certains, plus 4 probables et 8 possibles. 37 jeunes à l'envol (dont 12 sur intervention humaine). **12 couples en échec.**
- Busard des roseaux : 2 couples certains, plus 3 probables et 2 possibles. 1 jeune à l'envol.

Constat : beaucoup de couples en échec (98 en tout) et moins de jeunes à l'envol qu'en 2022.
Plusieurs facteurs : destructions involontaires lors des moissons, quelques destructions volontaires aussi, la prédation, les températures très élevées en juin et juillet et surtout une moisson très précoce cette année.

- **Enquête Bécassine des marais nicheuse** (coord. F. Pelsy).

Aucune Bécassine des marais chanteuse observée ou entendue.

- **Enquête Limicoles et Anatidés nicheurs 2021-2022. (LIMAT)** (coord. A. Pollet).

Nous étions concernés pour les espèces suivantes :

Anatidés : Cygne tuberculé, Oie cendrée, Bernache du Canada, Canard chipeau, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Canard souchet, Nette rousse, Fuligule milouin, Fuligule morillon.

Limicoles : Petit gravelot, Vanneau huppé, Courlis cendré, Chevalier guignette.

Prospections sur des mailles échantillonnage pour les espèces plus répandues. Maille de 500 m de côté fournie par la coordination nationale, 3 passages au cours du printemps (vers le 1 avril, 1 mai et 1 juin).

Sur les 25 mailles qui restaient à faire, 18 ont été effectuées.

Bilan des 2 années 2021 et 2022 : Sur les 58 mailles, 51 ont été faites : 29 par l'OFB, 9 par LCN, 5 par PN, 4 par la FDC, 3 par SNE et 1 par la LPO-41.

Pour l'Œdicnème criard, il y a eu un suivi au 1 octobre et au 15 octobre 2022 des rassemblements postnuptiaux connus :

Commune	Lieu-dit	Maille Atlas	Observateur	01-oct	15-oct
St-Martin-des-Bois		E053N674	P. Volant (PN)	66	20
Lunay		E054N674	S. Tessier (PN)	60	0
Epiais		E056N674	P. Désiré (PN)	48	50
Conan	Le Bequereau	E057N674	D. Caille (OFB)	0	0
Autainville	La Pourcellière	E058N675	Y. Gentils (OFB)	0	0
La Madeleine-Villefrouin	Vallée de la Madeleine	E058N674	J-P Jollivet (LCN)	0	0
Concriers	Les Solives	E058N674	J-P Jollivet (LCN)	0	0
La Chapelle-Vendômoise	La Borde	E056N673	G. Vion (LCN)	28	4
Françay	Marquois	E055N672	D. Hémerly (LCN) G. Vion (LCN)	0	84
Saint-Dyé-sur-Loire	Les Roux	E058N672	O. Tournillon	44	86
Fougères-sur-Bièvre	Le Peu	E057N670	F. Pelsy et A. Pollet (LCN)	12	4
Chémery	Beaumont	E058N669	A. Bompays (LCN)	22	49
			TOTAL	280	297

-La Lpo a demandé que des mailles supplémentaires (carrés de 10 km de côté) soient prospectées, pour trouver

d'éventuels rassemblements : Loir-et-Cher Nature a fait le suivi des mailles supplémentaires suivantes :

E057N668 (A. Pollet) ; E057N671 (J. Vion) ; E058N668 (A. Bompays) ; E058N671 (J-P. Jollivet) ; E061N668 (M. et P. Hervat). 8 mailles n'ont pas été prospectées.

- **6^{ème} Recensement national des oiseaux marins de France métropolitaine (Gisom, relais A. Pollet).**

En attente du deuxième versement de 675 €. Le total de la subvention versée par le Gisom est donc de 1 350 €.

La répartition entre LCN, PN et SNE se fera proportionnellement au nombre de nids comptés par espèce et par site.

Pour PN : 3 lignes sur le fichier Excel, donc 112,50 €.

Pour SNE : 17 lignes sur le fichier Excel, donc 637,50 €.

Pour LCN : 16 lignes sur le fichier Excel, donc 600 €.

B) Enquêtes départementales.

- **Recherche de la Fauvette pitchou** sur les forêts de Blois et de Russy. (J. Vion). Après accord de l'ONF pour cette recherche dans les deux forêts domaniales, J. Vion a contacté les gardes pour avoir la situation géographique des parcelles favorables. La Fauvette pitchou a été recontactée le 6 mai 2022 (2 mâles par D. Hémerly) dans la même parcelle qu'en 2021 en forêt domaniale de Blois. Aucun contact en forêt de Russy (J. Vion).
- **Inventaire de la Znieff de Cour-sur Loire au pont de Muides** (Projet porté par l'association Cercope et la SHN).

Il s'agit de faire l'inventaire d'une zone qui s'étend de Cour-sur-Loire au pont de Muides le long de la Loire. C'est un inventaire multidisciplinaire : entomologie, ornithologie, batrachologie, ophiologie et botanique. Chacun peut aller observer sur cette zone. La SHN centralisera les observations.

Guêpier d'Europe : Muides-sur-Loire, 8 couples (3 couples en 2020, 5 à 7 en 2021) (G.Vion).

Il y aura un nouveau tracé de cette Znieff.

- **Suivi des espèces patrimoniales des étangs de Sologne** (coord. F. Pelsy/SNE).

Grèbe à cou noir : Mauvaise année avec 60 couples nicheurs sur 9 sites (contre 172 sur 11 sites en 2021). Les niveaux d'eau très faibles cette année, n'ont pas été favorables à la nidification : 2 nids à Mur-de-Sologne, 11 à Lassay-sur-Croisne, 1 à Neung-sur-Beuvron, 37 à Marcilly-en-Gault (3 sites), 4 à Saint-Viâtre, 2 à Pruniers-en-Sologne, 3 à Romorantin-Lanthenay.

Grand Cormoran : Effectifs classiques avec 145 nids comptabilisés sur deux sites (contre 196 nids comptés sur 4 sites en 2021) mais la colonie de Saint-Viâtre n'a pu être comptabilisée : 62 à Marcilly-en-Gault et 83 à Vernou-en-Sologne.

Spatule blanche : Pas de preuve de nidification.

Butor étoilé : Pas de chanteur ni de reproduction constatée, mais un individu a été observé le 23 avril à Cerdon (45).

Blongios nain : Deux observations sans nidification certaine sont à noter pendant la période de reproduction : 1 individu à Saint-Romain-sur-Cher (même site qu'en 2020) et un à Neung-sur-Beuvron. 2 couples étaient présents à Cerdon (45).

Grande Aigrette : Aucune preuve de reproduction.

Héron pourpré : Année moyenne avec 16 à 17 couples sur 6 sites (contre 7 à 8 nids sur 5 sites en 2021) mais la colonie principale de l'espèce n'a pas pu être recensée de manière exhaustive : 2 à Neung-sur-Beuvron, 3 à Veilleins, 3 à Marcilly-en-Gault, 2 à Chémery, 1 possible à Neung-sur-Beuvron et la colonie de Saint-Viâtre a été estimée à 6 couples environ.

Bihoreau gris : Année avec de faibles effectifs avec 52 nids sur 4 sites (contre 66 nids sur 6 sites en 2021) : 14 à Saint-Viâtre, 3 à Neung-sur-Beuvron, 26 à Veilleins, 9 à Fontaines-en-Sologne.

Aigrette garzette : Année moyenne avec 26 nids sur 6 sites (contre 20 nids observés sur 6 sites en 2021) : 1 à Vernou-en-Sologne, 8 à Saint-Viâtre, 1 à Neung-sur-Beuvron, 9 à Veilleins, 2 à Fontaines-en-Sologne, 5 à Chémery.

Héron gardeboeuf : Effectifs toujours importants (avec 180 nids sur 4 sites) après l'année record de 2021 (191 nids comptés sur 7 sites) : 2 couples à Saint-Viâtre, 114 à Veilleins, 24 à Fontaines-en-Sologne et 40 à Chémery.

Sarcelle d'été : Très bonne année avec 6 couples installés sur 5 sites avec une production d'au moins 22 jeunes (6 couples en 2021) : 1 couple à Marcilly-en-Gault, 1 à Nouan-le-Fuzelier produisant 6 jeunes, 2 couples à Chémery (16 jeunes), 1 à Loreux, 1 à Billy.

Nette rousse : Année exceptionnelle pour la nidification de l'espèce en Sologne : 7 couples ont produit de 30 à 37 jeunes. La première et unique nidification de l'espèce (avec succès) remontait à 2007 avec deux couples pour 7 jeunes. 6 couples à Pontlevoy cette année produisent 30 à 37 jeunes.

Busard des Roseaux : Enfin une donnée de reproduction en Sologne (après une absence de 9 ans !). Un couple a construit et probablement pondu à Cerdon (45), mais est en échec. En limite de Sologne, le couple de Pontlevoy est présent mais ne semble pas avoir réussi sa nidification. Deux autres couples sont présents à Marcilly et à Chémery.

Milan noir : Au moins 10 couples élèvent au moins 7 jeunes (5 à 6 couples en 2021) : 1 à Marcilly-en-Gault, plusieurs à Villeherviers, plusieurs à Soings-en-Sologne, 1 à Chémery, 2 à Fontaines-en-Sologne, 1 à Chambord, 1 à Loreux, 1 à Pruniers. L'espèce est en nette progression et de très nombreux couples doivent nous échapper car aucune recherche spécifique n'est menée.

Élanion blanc : Un couple (le même que celui de Thenay de 2021 ?) à Pontlevoy élève deux nichées avec succès de 2 jeunes à chaque fois.

Échasse blanche : 2 mâles et 5 femelles ont construit 2 nids à Billy. Aucun jeune n'est produit. Un couple a pondu à Neung-sur-Beuvron, mais sans succès également.

Mouette rieuse : La plus mauvaise année jamais enregistrée pour l'espèce avec 319 à 321 couples sur 7 sites (contre 1000 couples sur 11 sites en 2021) : 193 à 194 à Saint-Viâtre (2 sites), 31 à Marcilly-en-Gault (3 sites), 94 à 95 à

Pruniers-en-Sologne et 1 à Lassay-sur-Croisne. L'espèce est en déclin constant depuis plusieurs décennies. Les niveaux d'eau très faibles cette année ont impacté très fortement la nidification de l'espèce.

Mouette mélanocéphale : Aucune nidification.

Guifette moustac : Année moyenne avec 236 nids sur 4 sites (contre 389 nids sur 6 sites en 2021) : 50 nids à Mur-de-Sologne, 5 à Nouan-le-Fuzelier, 112 à Millançay et 69 à Marcilly-en-Gault. Les niveaux d'eau très faibles ont poussé de nombreux couples à abandonner leur nidification en cours (au moins 113 couples recensés dans ce cas).

Guifette noire : Aucun indice de reproduction.

Sterne pierregarin : Aucun nicheur.

Cisticole des joncs : L'espèce continue sa progression : 29 chanteurs ont été contactés (22 en 2021) à Vernou-en-Sologne, Billy, Marcilly-en-Gault, Saint-Viâtre, Neung-sur-Beuvron, Chambord, Romorantin-Lanthenay, Chémery, Veilleins, Saint-Romain-sur-Cher, Mehers, Gy, Soings-en-Sologne.

Bouscarle de Cetti : L'espèce continue sa progression également avec 48 chanteurs (contre 34 chanteurs répertoriés en 2021) à Fontaines-en-Sologne, Soings-en-Sologne, Neung-sur-Beuvron, Chémery, Saint-Viâtre, Marcilly-en-Gault, Chambord, Billy, Romorantin-Lanthenay, Bauzy, Fresnes, Millançay, St Romain-sur-Cher, Loreux, Pruniers-en-Sologne, Pontlevoy, Mehers.

Rousserolle turdoïde : Année classique désormais pour l'espèce avec 3 couples à Cerdon (45) sur le site habituel depuis 2016.

Synthèse de Pelsy Frédéric.

Merci à tous les observateurs pour la transmission de leurs données : Christian Gambier, Didier Hacquemand, Mathieu Mabilieu, OFB, Alain Pollet, Alexandre Roubalay, Maurice et Eva Sempé.

- **Suivi du Guêpier d'Europe (coord. A. Pollet).**

Muides-sur-Loire : 8 couples (3 couples en 2020, 5 à 7 en 2021) (G.Vion).

Secteur de Sassay-Soings-en-Sologne : Année avec des effectifs classiques avec 21 à 24 couples (contre 18 à 20 couples en 2021) : 18 à 21 à Sassay (2 sites) et 3 à Soings-en-Sologne (F. Pelsy).

Saint-Julien-sur-Cher : 1 couple.

Selles-sur-Cher : 0 guêpier (un couple en 2021) (A. Bompays).

Noyers-sur-Cher : 7 couples (4 en 2021, 1 en 2020, 3 en 2019) (A. Pollet).

- **Suivi des espèces patrimoniales forestières :**

Sont concernés l'Aigle botté (coord. D. Hacquemand), le Balbuzard pêcheur (coord. D. Hacquemand et P. Roger), le Circaète Jean-le-Blanc (coord. F. Pelsy), la Cigogne noire et l'Autour des palombes (coord. G. d'Autichamp).

-**Aigle botté** : 15 sites occupés (8 aires connues en 2021, 2 couples en échec, 9 couples avec 1 jeune, 4 couples avec 2 jeunes, ce qui donne un total de 17 jeunes).

-**Balbuzard pêcheur** : 21 sites occupés en Loir-et-Cher (16 l'an dernier), 19 couples reproducteurs ; 2 couples en échec, 3 couples avec 1 jeune, 2 couples avec 2 jeunes, 12 couples avec 3 jeunes et 2 couples dont le nombre de jeunes est inconnu. Ce qui donne un total de 43 jeunes au minimum à l'envol. 6 couples sont sur pylône et 5 sur plate-forme (coord D. Hacquemand).

-**Circaète Jean-le-Blanc** : 14 sites suivis, 9 nids occupés, 3 nids en échec à cause des orages de grêle, 6 jeunes à l'envol (coord. F. Pelsy).

-**Cigogne noire** : 3 couples nicheurs en Loir-et-Cher (un minimum de 5 jeunes).

-**Autour des palombes** : 28 sites contrôlés, 16 couples cantonnés, 12 couples reproducteurs donnant 22 jeunes à l'envol. (coord. G. d'Autichamp).

- **Suivi des Laridés sur la Loire.** (coord. J. Vion).

Sterne pierregarin : 222 en amont de l'ancien barrage du Lac de Loire (réussite de 200 couples après la crue du 1 juillet) et 10 couples à Chaumont-sur-Loire (réussite de 4 couples après la crue).

Données de Perche-Nature : 7 couples à Naveil et 1 couple à Villiers-sur-Loir.

1 couple à Vallée-de-Ronsard (fusion de Couture-sur-Loir et Tréhet).

Sterne naine : 9 couples à Menars (noyés le 1 juillet), 128 couples à La-Chaussée-Saint-Victor (réussite de 70 couples après la crue du 1-7) et 27 couples à Chaumont-sur-Loire (réussite de 2 couples après la crue).

Mouette rieuse : une centaine de couples à La Chaussée-Saint-Victor et 250 à 300 couples aux Tuileries.

Mouette mélanocéphale : 100 à 200 couples aux Tuileries et 6 couples à La-Chaussée-Saint-Victor.

Goéland leucophée : 3 couples sur les piles de l'ancien pont Snfc à Vineuil.

A Blois : un couple à la Résidence Anne-de-Bretagne et un couple sur la terrasse d'un immeuble entre l'église Saint-Joseph et l'avenue de France.

Le 1 juillet la Loire passe de la côte -1,13 m à -0,32 m. Une opération de sauvetage de jeunes Sternes pierregarin et Sterne naine est effectuée sur l'îlot de Chaumont-sur-Loire. Les jeunes sont prélevés après accord de la DDT et de l'OFB et transportés sur un îlot plus haut avec l'aide de Millière et Raboton.

- **Suivi du Gobemouche noir.** (coord. J. Vion).

Forêt de Boulogne : 7 nichoirs occupés sur 20 (6 en 2019, 5 en 2020 et 2021).

Forêt de Russy : 0 nichoir occupé sur 20 (0/20 en 2019, 2020 et 2021).

Forêt de Blois : 0 nichoir occupé sur 20 (0 en 2020 et 2021).

- **Recensement des mâles d'Outarde canepetière.** (coord. J-P. Jollivet) :

La recherche collective sur la commune de Chabris (36) le 6 juin nous a permis de compter 1 mâle d'Outarde canepetière et une femelle. Un mâle est décédé des suites de la capture pour la pose de la balise Argos.

Il y a eu échec de la ponte du couple restant. La femelle a effectué 2 déplacements :

-dans la nuit du 23 au 24 juin elle est allée quelques heures sur l'aérodrome de Pruniers puis est repartie vers Chabris.

-dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet. Après un trajet d'environ 100 kms où elle a survolé la Petite Beauce et traversé deux fois la Loire, elle passera la journée du samedi 2 entre Vineuil et Mont-près-Chambord. Elle repartira la nuit suivante pour rejoindre encore une fois la ZPS de Chabris.

La femelle quitte la ZPS de Chabris dans la nuit du 15 au 16 septembre et va stationner sur un site de rassemblement postnuptial dans la Vienne. Elle quitte la Vienne dans la nuit du 6 au 7 octobre pour rejoindre d'un vol direct la région de Cáceres en Espagne, en passant au-dessus de l'océan au large du Pays-Basque.

Le mâle lui part le 16 septembre de Chabris jusqu'au pied des Pyrénées vers Oloron-Saint-Marie. Il traverse les Pyrénées dans la nuit du 30 septembre au 1 octobre, puis va hiverner à une trentaine de kilomètres au sud de Madrid. Il sera malheureusement trouvé mort le 9 octobre (Infos H. Borde).

Merci aux participants du comptage du 6 juin : Mesdames : Annick Bompays, Monique Hervat, Alice Renault.

Messieurs : Henry Borde, François Bourdin, Gérard Fauvet, Pierre Hervat, Frédéric Pelsy, Alain Pollet, Gilles Vion, Jacques Vion.

- **Suivi de la migration du Guignard d'Eurasie.** (coord. A. Pollet).

Un Guignard a été observé le 30 mars à Villeromain (A. Maurice).

Rien lors de la migration postnuptiale.

PROGRAMME 2023 :

A) Enquêtes nationales.

- **Comptage Wetlands du dimanche 15-1-2023** (coordination F. Pelsy) /SNE).

Reconduit à l'identique : Loire amont (J. Guillemart et Maison de la Loire), Loire aval + étang de Sudais + val de Loire (L. Fleytou et J. Vion), étang de l'Arche (A. Pollet).

- **Suivi du Faucon pèlerin** (coord. A. Pollet).

-Surveillance des sites potentiels : Saint-Laurent-Nouan, Maves, Blois, Saint-Romain-sur-Cher et Vendôme (PN).

-la recherche sur la ligne THT parallèle à l'A10 est reconduite à l'identique.

-Une recherche sur la forêt de Marchenoir est prévue le dimanche 5 mars 2023 (RV à 9 h, église de Marchenoir).

- **Suivi de la migration pré-nuptiale 2023 de la Grue cendrée** (réseau national, coord. A. Pollet).

- **Observatoire Rapaces** (LPO, relais A. Pollet). Le tirage 2023 est le suivant :

2122-E (Romorantin-Lanthenay, fait en 2015) ; 1921-E (Château-Renault), 2020-O (Selommes, fait en 2011, 2014 et 2016) ; 2019-O (Cloyes-sur-le-Loir, fait en 2012) ; 1919-E (Droué, fait en 2019).

Aucun carré ne sera fait en 2023.

- **Atlas des Oiseaux de France 2021-2024** (coord. A. Pollet).

- **Relevés STOC, EPOC, EPOC-ODF et SHOC** (coord. D. Hémerly)

- **Suivi des busards** (Cdpne).

B) Enquêtes départementales.

- **Recensement des Grands cormorans hivernants, le 14-1-2023** (coordinateur J. Vion).

Perche : coordination P. Volant, Loire : coordination J. Vion, Cher : coordination A. Pollet.

L'arrêté du 19 septembre 2022 fixe les plafonds départementaux dans les limites desquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant les Grands cormorans (*Phalacrocorax carbo sinensis*) pour la période 2022-2025 : 2 125 oiseaux par an en pisciculture.

Les tirs en eaux libres (fleuves, rivières) ne sont plus autorisés à la suite des actions des APN. (la Lpo avait fait annuler les arrêtés de destruction des cormorans dans 15 départements depuis la publication du dernier arrêté triennal du 27 août 2019 fixant les quotas départementaux de destruction pour la période 2019-2022). Cela représentait 375 oiseaux pouvant être détruits sur les fleuves et les rivières du Loir-et-Cher.

Au niveau national le plafond annuel de prélèvements est de 27 892 grands cormorans contre 50 283 au cours de la période 2019/2022.

Le recours déposé par la Fédération nationale de la pêche en France a été refusé par le Conseil d'Etat le 10 novembre.

- **Etude de la nidification de la Grande aigrette** : elle a niché en 2015, 2016 et 2017) au marais Véniel à Conan (observateur A. Perthuis), il serait intéressant de vérifier si elle y niche encore en 2023.

- **Suivi de l'Aigle botté** :

-suivi sur la forêt de Marchenoir.

-suivi sur le Parc de Ménars.

DIVERS :

Telegram : 31 membres inscrits à la date du 26 novembre 2022 au groupe « Oiseaux rares 41 ».

Correctif à l'Info ornitho de 2015 : Hivernage des Grands cormorans : **817** Grands cormorans sur 11 dortoirs (et non 877).

Alain POLLET, le 11 décembre 2022.

ENQUÊTE PARTICIPATIVE COUCOU GRIS 2021.

Loir-et-Cher Nature et les associations LPO-41, Maison de la Loire, Perche Nature, Sologne Nature Environnement, proposaient au printemps 2021 une enquête participative destinée à recueillir le maximum de données de présence du Coucou gris au niveau départemental. La démarche s'inscrivait dans un contexte d'effondrement de la biodiversité dite ordinaire dont les médias commencent à se faire l'écho. Le fait que le Coucou, populaire et réputé commun, n'y échappe pas est moins connu. 85% des effectifs de l'espèce ont pourtant disparu d'Angleterre ces trente dernières années tandis que le recul est également documenté en France pour la même période. Il s'agissait donc de tenter de faire un point départemental et de le replacer dans le contexte général européen.

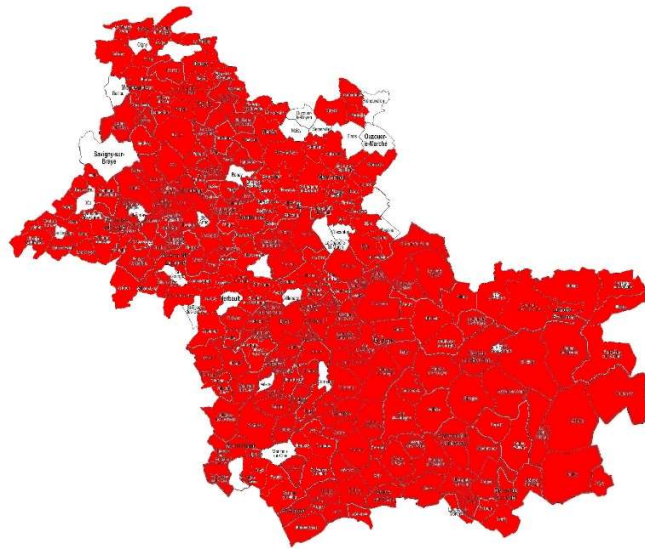
Espèce emblématique du retour du printemps, seul oiseau parasite de notre faune locale, le Coucou gris présente avec ses espèces hôtes de fantastiques et passionnants exemples de co-évolution qui le placent « à part ». Tout est fait chez lui pour leurrer ses victimes, tandis qu'elles-mêmes ne cessent de développer des parades. Les populations de coucous sont divisées en « tribus » distinctes, chacune spécialisée dans le parasitisme d'espèces-hôtes distinctes. Chaque tribu pond des œufs de la bonne couleur, ornés des bons motifs. Leur taille particulièrement petite par rapport à la taille de l'oiseau permet d'être comparable à celle des espèces parasitées. Mais leur coquille est plus épaisse pour limiter leur piquage et leur expulsion du nid en cas de reconnaissance... L'évolution aura également modifié l'apparence physique du coucou, le faisant ressembler à un petit rapace pour effrayer un instant les potentielles victimes qui ne cessent de l'attaquer et de le houspiller. Et pour assurer un maximum de succès à la stratégie, deux colorations du plumage auront même été retenues : une grise pour mimer l'épervier et une autre rousse qui mime le faucon crécerelle...

S'agissant d'une enquête participative ouverte à tous, le protocole était particulièrement simple. Il s'agissait de recueillir tous les indices de présence du Coucou gris sur toute la durée du printemps. Ce recueil s'appuyait sur les réponses, par voie de courrier postal ou de mail, à un article paru en mars dans le quotidien « La Nouvelle République » ainsi que sur les observations déposées sur les bases de données en ligne « Faune France », « Obs'41 » et « Obs' Sologne ». Dans un souci de comparaisons possibles avec les enquêtes antérieures, seules les premières observations pour chaque commune ont été retenues. On entend ici par « commune » celles d'avant les regroupements communaux, qui restent pour ce type de recherche une échelle pertinente. Avec un total de 134 données retenues, on peut considérer comme correcte la participation à cette étude et recevables les observations pouvant en découler.

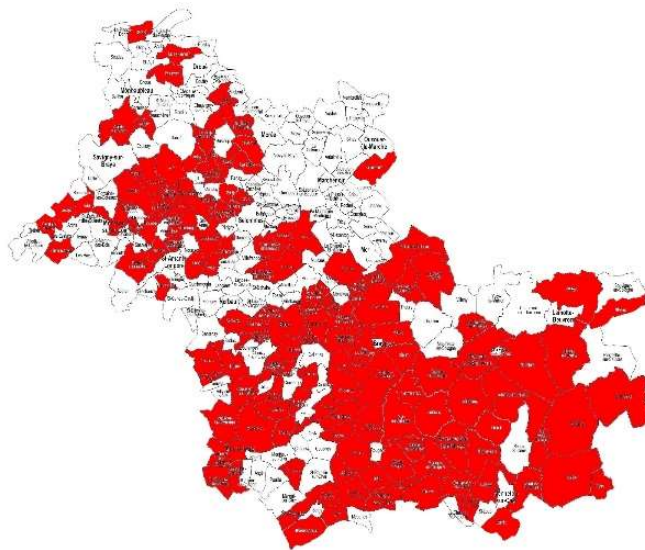
Mais qu'on ne s'y trompe pas, si cette enquête avait le mérite de la simplicité, elle ne permettra pas de répondre à l'ensemble des questions qui se posent. Une conclusion certaine cependant, la date du premier chant entendu, le 14 mars cette année. Voici 20 ans, l'espèce était régulièrement entendue pour la première fois lors de la troisième décennie de mars (de 1996 à 2015 la date moyenne d'arrivée était le 20 mars). Ces six dernières années, la date moyenne d'arrivée fut le 17 mars avec un 12 mars comme date record. Ce 14 mars 2021 s'inscrit donc dans cette tendance d'un retour plus précoce de l'espèce. Ce n'est cependant qu'à partir du 24 mars que l'espèce commence à être notée régulièrement par les observateurs.

La deuxième analyse possible au terme de cette enquête concerne la distribution communale du Coucou gris. Et l'inventaire communal réalisé de 1997 à 2002 constitue une référence importante. 90 % des communes sont alors concernées par la présence du coucou avec une reproduction avérée et homogène pour l'ensemble des zones boisées du département, plus ponctuelle dans les secteurs de grande culture. L'espèce n'est détectée en 2021 que sur 46 % des communes, exactement la moitié, mais les différences entre les deux protocoles sont telles qu'il n'est pas possible de tirer de conclusions générales. En revanche, on peut facilement observer sur les cartes de distribution que si le sud du département demeure globalement bien occupé, la situation au nord tend vers une fragmentation importante des zones de présence.

Distribution en 2002 :



Distribution en 2021 :



Pousser l'analyse plus loin nous amènerait à une estimation des effectifs et à définir les tendances évolutives. Si ces objectifs sont inatteignables dans le cadre de la présente enquête, du moins peut-on tenter d'apprécier les évolutions quantitatives départementales de notre population de Coucou. L'enquête communale réalisée voici vingt ans avait permis de réaliser le classement des 51 espèces les plus communes. Le Coucou y occupait la 42^{ème} place. Le même « top 51 » a pu être réalisé en 2021 notamment à l'aide des listes de données numérisées en ligne. Si certaines y ont un classement bien différent, notre Coucou occupe à peu près la même place.

Nous savons en revanche que les populations d'oiseaux communs ont subi ces vingt dernières années une régression importante de leurs effectifs pouvant atteindre 30 % pour certaines espèces dépendant de milieux spécifiques, milieu agricole notamment ou dans une moindre mesure milieu forestier. Ainsi, ayant conservé sa place au sein d'un groupe en régression, on peut conclure que les effectifs de Coucou ont diminué en Loir-et-Cher ces dernières années.

On le voit, les interprétations de notre enquête départementale vont dans le sens des observations réalisées ailleurs en Europe. Car outre l'Angleterre déjà citée, le phénomène est observé un peu partout en Europe centrale et de l'ouest. L'espèce est aujourd'hui inscrite sur les listes rouges d'espèces menacées dans plusieurs pays alors qu'elle était autrefois commune dans toute son aire de présence. Le déclin est observé depuis le début des années 1980, atteignant pour la France 30 % en 2000 et se poursuivant depuis sur un rythme moindre.

Les causes sont difficiles à appréhender, probablement multifactorielles, mais il semble que la baisse des ressources alimentaires ait un rôle prépondérant. Le Coucou gris est insectivore et grand consommateur des chenilles velues de plusieurs espèces de papillons de nuit. Ces espèces ont besoin d'arbres, de boisements ou de haies pour leur reproduction et l'intensification des pratiques agricoles a eu et continue à avoir un rôle important sur l'évolution des populations européennes de coucou.

Certains auteurs évoquent également le réchauffement climatique qui rend plus précoces les dates de ponte des espèces non migratrices de façon plus prononcée que celles des espèces migratrices. Le coucou arrive ainsi "trop tard" pour parasiter nombre de ses espèces-hôtes. Le phénomène est connu de tous mais son impact réel sur le recul des populations de coucous reste à ce jour sujet à analyses.

En Loir-et-Cher, la tendance est perceptible dans le domaine agricole pour tendre vers des productions de type « biologique » ou « durable ». Des techniques dites de conservation réapparaissent, quelques haies viennent désormais se glisser dans des paysages très ouverts. La perception et la gestion des rivières et de leurs abords ont spectaculairement évolué, intégrant désormais des concepts tels que qualité de l'eau, ressource en eau, biodiversité. Le consommateur à la fois plébiscite et porte ces évolutions. Les tendances dans ce domaine ne sont donc pas uniformes à l'échelle du continent et il serait intéressant de pouvoir préciser localement les évolutions quantitatives d'espèces telles que le Coucou.

Nous avons dans le département quelques références chiffrées. Par exemple, en 2003, les 11 communes du canton de Mer abritaient 26 oiseaux chanteurs. Les cinq détectés en 2021 ne sont pas comparables du fait des différences majeures de protocole. Mais reproduire 20 ans plus tard le même travail d'inventaire, avec le même protocole, pourrait nous donner des indications, certes sur l'évolution des populations d'une espèce sympathique et particulièrement originale, mais aussi sur celle de ses proies et au final sur celle d'une partie de cette nature dite ordinaire dont nous profitons chaque jour.

« Et très loin, perceptible pourtant comme si l'oiseau nous suivait de son vol, tinte l'appel sonore du coucou ». Nous tenons à remercier chaleureusement ici l'ensemble des contributeurs à cette enquête, qui comme Maurice Genevoix voici près d'un siècle, ont su écouter et apprécier le chant du Coucou gris.

Jean-Pierre Jollivet et Alain Pollet

Bibliographie.

- Genevoix M. (1931) - Forêt voisine. Flammarion, Paris.
- Jiguet F. (2011) - 100 oiseaux communs nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, Paris, 224p.
- Perthuis A. coord. (2006) - L'avifaune de Loir-et-Cher. Inventaire communal 1997-2002. Loir-et-Cher Nature, Blois, 229p.
- Perthuis A. (2007) - Les oiseaux de Loir-et-Cher. Cherche Lune, Vendôme, 247p.
- Mikulica O. Grim T. Schulze-Hagen K. Stokke B. (2017) - Le fabuleux destin du coucou gris. Delachaux et Niestlé, Paris, 159p.
- Issa N. et Muller Y. (2015) - Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Vol.2. Delachaux et Niestlé, Paris, 1408p.